

Marché Public de Prestations de Services et de fournitures

Acte d'Engagement

Lot n°14 *11044N*

		F O L I O		D E			
--	--	-----------	--	-----	--	--	--

Pouvoir adjudicateur

Département de la Haute Corse

Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Corse

Cadre de la consultation

La présente consultation est lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert, définie aux articles 33, 52, 53 I à III, 57 à 59, 10 et 77 du Code des Marchés Publics.

Objet de la consultation

Assistance, maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s).

Réservé pour la mention Nantissement

Identification du lot concerné (Numéro et Objet)

<u>Numéro :</u> Lot 14	<u>Objet :</u> Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel ASTRE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE - éditeur GFI PROGICIELS
---------------------------	--

Lots de consultation

Lot 1: Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel COMPUTER DATA CENTER Technical - éditeur APSYNET**

Lot 2: Assistance, maintenance applicative et matérielle ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour la **Solution Intégral Fax - éditeur IMECOM**

Lot 3 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel TMPI (stock, concerto, GMAO - éditeur TMPI**

Lot 4 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licences et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel PARK - éditeur INFORMAKIT**

Lot 5 : Assistance, maintenance applicative et matérielle ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour **matériels réseaux locaux et étendus et logiciels d'administration CISCO WORKS - Constructeur CISCO**

Lot 6 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel PHONEIS - éditeur EPSILON**

Lot 7 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour les logiciels, **GEDELIB, NETDELIB, CDELIB Module de fabrication des recueils - Kiosk Elus, Kiosk Box- éditeur QUALIGRAF**

Lot 8 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel Sage Financements options Dette, Expertise, couverture et intégration bancaire, - éditeur SAGE LOAN**

Lot 9 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel PROGOS - éditeur MGDIS**

Lot 10 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le **logiciel GESTIONNAIRE ETS SOCIAUX - éditeur INFO.DB + SGBD SQL Server (éditeur MICROSOFT)**

Lot 11 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour les logiciels **INTERMAT et INTERVAX consultations médicales - éditeur SILOXANE**

Lot 12 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **HYGIE CERTIFICATS DE SANTE- éditeur GFI PROGICIELS**

Lot 13 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **HERACLES - éditeur GFI PROGICIELS**

Lot 14 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **ASTRE GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE - éditeur GFI PROGICIELS**

Lot 15 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour les logiciels **ALOES, portail WEB ALOES, SGBD Universe et interface antiviol médiathèque - éditeur OPSYS**

Lot 16 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **SCRIBE FONCIER - éditeur SCRIBE**

Lot 17 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **ASTRE RESSOURCES HUMAINES - éditeur GFI PROGICIELS**

Lot 18 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour les produits **MICROSOFT - éditeur MICROSOFT**

Lot 19 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **ACROPOLIS - éditeur ODYSSEE INGENIERIE**

Lot 20 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **MICROMUSEE - éditeur MOBYDOC**

Lot 21 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **PEGASE Transports scolaires- éditeur GFI PROGICIELS**

Lot 22 : Assistance, maintenance applicative ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s) pour le logiciel **MENSURA GENIUS - éditeur GEOMENSURA**

Lot 23 : Assistance et maintenance applicative pour le logiciel **FAST-ACTES- éditeur CDC FAST**

Ordonnateur

Monsieur le Président du Conseil Général

Comptable public assignataire des paiements

Monsieur le Payeur Départemental

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Code des Marchés Publics :

Monsieur le Président du Conseil Général

Imputations budgétaires :

Nature :6156 Chapitre :011 ENVELOPPE 10747 Maintenance, assistance

Nature :611 Chapitre :011 ENVELOPPE 907 Formation

Nature :205 Chapitre :020 ENVELOPPE 27 l'Acquisition de licences ou Modules complémentaires

Sommaire

1	OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHE.....	6
1.1	OBJET DU MARCHE.....	6
1.2	CARACTERISTIQUES DU MARCHE.....	6
2	PRIX.....	6
3	DUREE DU MARCHE.....	7
4	ENGAGEMENT DU CANDIDAT.....	7
4.1	ENGAGEMENT.....	7
4.2	COMPTE(S) A CREDITER.....	8
4.3	MODE DE REGLEMENT.....	9
4.4	DELAI DE PAIEMENT – TAUX DES INTERETS MORATOIRES.....	9
4.5	BENEFICE DE L'AVANCE.....	9
4.6	DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE.....	10
5	REPONSE DE L'ADMINISTRATION.....	10
5.1	ACCEPTATION DE L'OFFRE.....	10
5.2	NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCE - SOUS TRAITANCE.....	10
6	NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE.....	12

1 Objet et caractéristiques du marché

1.1 Objet du marché

Marché de services et de fournitures à bons de commandes et à lots sans minimum ni maximum.

Le présent marché concerne des **prestations d'Assistance, maintenance applicative et matérielle des composants du système informatique du Département de la Haute-Corse ainsi que l'acquisition éventuelle de licence(s) et/ou module(s) complémentaire(s).**

Il comprend 23 lots.

Il est fait référence à la nomenclature CPV :

*72267000-4 (maintenance et réparation de logiciels)

*50312000-5 (maintenance et réparation de matériel informatique)

*48000000-8 (logiciels et systèmes d'information)

La maîtrise d'œuvre est réalisée par le service informatique de la personne publique en charge notamment de la surveillance et du contrôle de l'exécution des services et de leur réception.

1.2 Caractéristiques du marché

A l'issue de la consultation, il sera passé un marché à lots et bons de commande, chaque lot fera l'objet d'un marché distinct.

Conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics, le marché est exécuté par émission de bons de commande successifs, selon les besoins. Chaque bon de commande précise celles des fournitures et prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée.

Au niveau administratif, le présent marché est régi par le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Techniques de l'information et de la communication (**Cahier des Clauses Administratives Générales -TIC**) approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009.

2 Prix

2.1 Montant du marché

Le marché est passé sans montant minimum ni maximum.

Les prestations de services et les fournitures sont rémunérées par application des prix du devis estimatif et du bordereau des prix du présent marché aux quantités réellement exécutées ou livrées.

3 Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la date d'émission du premier bon de commande valant ordre de service. Il est reconductible par reconduction expresse, par envoi recommandé par la personne publique, 3 mois avant le terme. Il peut être reconduit au maximum 3 fois pour une durée d'un an. Sa durée totale est donc limitée à quatre ans.

Le Titulaire se réserve le droit de refuser cette reconduction, il en informera la personne Publique dans les 15 jours ouvrés suivant la réception du courrier de reconduction de la Personne Publique.

4 Engagement du candidat

4.1 Engagement



Je soussigné,

⁽¹⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique



Nous soussignés,

⁽²⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire

Nom et Prénom :	Buyak Vlady
-----------------	-------------

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise

Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de : Domicilié à :	
Téléphone :	

Ou

Agissant pour le nom et pour le compte de la société : <i>Intitulé complet et forme juridique de la Société</i>	GFI Progiciels
Au capital de :	7 977 991
Ayant son siège social à :	145 Boulevard Victor Hugo
Téléphone :	01 44 04 50 00
N° d'inscription SIREN :	340 546 993
Numéro d'identité d'établissement (SIRET) :	340 546 993 00320
Code NAF :	6201Z
Numéro d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers :	340 546 993 RCS Bobigny

Ou

Agissant pour le nom et pour le compte du groupement solidaire (Identifier les entreprises du groupement dans l'annexe prévue à cet effet)	
--	--

- Après avoir pris connaissance du **Cahier des Clauses Administratives Particulières** et des documents qui y sont mentionnés.
- Et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles 44, 45 et 46 du **Code des Marchés Publics**.

⁽³⁾ m'engage sans réserve en tant que **titulaire unique**, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à fournir le(s) logiciel(s) et/ou module(s) complémentaire(s) et exécuter les prestations de services dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un **délai de 180 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le **Règlement de la Consultation**

⁽³⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique

⁽⁴⁾ nous engageons sans réserve en tant que **qu'entrepreneurs groupés solidaires**, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à fournir le(s) logiciel(s) et/ou module(s) complémentaire(s) et exécuter les prestations de services dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un **délai de 180 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le **Règlement de la Consultation**.

⁽⁴⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire

⁽⁵⁾ nous engageons sans réserve en tant que **qu'entrepreneurs groupés conjoints**, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus à fournir le(s) logiciel(s) et/ou module(s) complémentaire(s) et exécuter les prestations de services dans les conditions ci-après définies. L'offre ainsi présentée ne nous lie que si son acceptation nous est notifiée dans un **délai de 180 jours** à compter de la date limite de remise des offres fixée par le **Règlement de la Consultation**.

⁽⁴⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement conjoint

Les modalités de variation des prix sont fixées au **Cahier des Clauses Administratives Particulières**.

4.2 Compte(s) à créditer

Titulaire unique

Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit :

Du compte ouvert au nom de :	GFI Progiciels
Numéro de compte	00026037352
Code banque	30003
Code guichet	04170
Clé RIB	68
Coordonnées de l'agence gérant le compte	Société Générale - Agence SG LA DEFENSE ENTREPRISES

Joindre un RIB ou un RIP

Groupement

Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement

La personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit des comptes suivants :

Entreprise	Compte à créditer

(joindre un RIB ou RIP pour chaque compte)

4.3 Mode de règlement

Les modalités du règlement des sommes dues au titre du marché sont les suivantes : elles sont réglées suivants les dispositions définies ci-après et conformément aux articles 11 et 11.4 du CCAG-Techniques de l'Information et de la Communication. Les paiements seront effectués par virement sur présentation de la facture.

cf. article 8 du CCAP

4.4 Délai de paiement – taux des intérêts moratoires

Les sommes dues en exécution du présent marché sont payées dans un délai de 30 jours.

En application de l'article **98 du Code des Marchés Publics**, le dépassement du délai de paiement ouvrira de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché ou le(s) sous-traitant(s), le bénéfice d'intérêts moratoires, à compter du jour suivant l'expiration du délai. Le taux d'intérêts moratoires est celui prévu réglementairement ; Il s'agit du taux d'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir,

le taux des intérêt moratoire est le taux marginal de la banque centrale européenne, majorée de 7 points (décret 2008-1550 au 31 décembre 2008).

4.5 Bénéfice de l'avance

L'entreprise désignée ci-avant :

Refuse de percevoir l'avance prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Ne refuse pas de percevoir l'avance prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Les entreprises groupées désignées ci-avant :

Refusent de percevoir l'avance prévue au du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Ne refusent pas de percevoir l'avance prévue au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Les déclarations des sous-traitants recensés dans les annexes, indiquant qu'ils ne tombent pas sous le coup des interdictions visées à l'article **43 du Code des Marchés Publics**, sont jointes au présent **Acte d'Engagement** ainsi que les attestations sur l'honneur des sous-traitants indiquant qu'ils n'ont pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du Travail.

4.6 Durée de validité de l'offre

L'engagement figurant à l'article 4

⁽³⁾ me lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence.

⁽³⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que titulaire unique

⁽⁴⁾ nous lie pour la durée de validité des offres indiquée au règlement de la consultation ou dans l'avis d'appel public à la concurrence.

⁽⁴⁾ Cochez cette case si vous répondez en tant que groupement solidaire ou conjoint

A Saint-Ouen, Le 14/02/2012

Le candidat ou titulaire

(Représentant habilité pour signer le marché)

5 Réponse de l'administration

5.1 Acceptation de l'offre

La présente offre est acceptée :

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Jean LECCIA

25 JUL 2012

Pour Ampliation
Le Chef du Service
Juridique et de la
Commande Publique

Antoine FILIPPI

, le

Signature

(représentant le pouvoir adjudicateur compétent pour
signer le marché)

5.2 Nantissement ou cession de créance - Sous traitance

Copie certifiée conforme à l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance consenti conformément à la loi n° 81-1 du 2 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises en ce qui concerne :

la totalité du marché.

la totalité du bon de commande n° afférent au marché.

(indiquer le montant en chiffres et en lettres)

.....
.....
.....

la partie des prestations évaluées (indiquer le montant en chiffres et en lettres) à.....

.....
.....

que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct,

la partie des prestations évaluées (indiquer le montant en chiffres et en lettres) à

et devant être exécutées par

en qualité de :

co-traitant

sous-traitant

A

, le

Signature

Annotations ultérieures éventuelles

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettres) à :

A

, le

Signature

6 Notification du marché au titulaire

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire. Elle consiste en la remise d'une photocopie du marché au titulaire. Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification une copie du présent marché

A

, le

Signature du titulaire